

BRASLES INFOS

COMMUNE DE BRASLES - 7 JUILLET 2020 - n°69



LE FLASH

L'ÉDITO

Madame, Monsieur,
Chers concitoyens,

L'année scolaire a pris fin il y a quelques jours, après un dernier trimestre éprouvant, tant pour les enfants que pour l'équipe enseignante. Place maintenant à quelques semaines de repos bien mérité pour tous.

Notre commune a la chance de proposer, pour quatre semaines, un accueil de loisirs sans hébergement, organisé par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

Le contexte sanitaire reste cependant particulier et les conditions actuelles ne nous permettront notamment pas de proposer un moment de convivialité aux habitants, le 14 juillet, comme cela l'est habituellement à Brasles.

Le 14 août, je vous donne rendez-vous pour encourager les jeunes cyclistes du Tour de l'Avenir qui traverseront notre commune sur leur parcours.

Dans l'attente de vous retrouver à la rentrée, je vous souhaite un bel été.

Prenez-soin de vous.

Julie CONTOZ
Maire de Brasles

Accueil en Mairie

Depuis la mi-juin, l'accueil de la mairie est de nouveau ouvert, selon des horaires adaptés.

Le public est accueilli le lundi, le mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h.

Durant l'été, l'accueil du public sera également assuré de 10h à 12h, les samedis 18 juillet et 29 août.

Nous vous informons que le port du masque est recommandé pour toute visite en mairie.

Nous invitons également les visiteurs à respecter les consignes sanitaires et les gestes barrières.

Enfin, le secrétariat de la mairie reste joignable au 03.23.69.03.06.

Le Tour de l'Avenir de passage à Brasles !



La 57^{ème} édition du Tour de l'Avenir, véritable tour de France des jeunes cyclistes de moins de 23 ans, prendra son grand départ à Château-Thierry le vendredi 14 août. L'étape Château-Thierry > Bar-sur-Aube, de 168 km, passera par Brasles.

L'événement festif et gratuit, avec les animations et la caravane publicitaire, se tiendra dans le respect des mesures strictes d'accompagnement et d'accueil du public

par l'organisation, en coordination avec les autorités publiques et selon les directives qui seront à appliquer au mois d'août.

Nous vous invitons bien entendu, dans le respect des mesures sanitaires, à faire le meilleur accueil à cet événement et aux jeunes sportifs de passage dans notre village.

Bruits de voisinage

Un arrêté du Préfet de l'Aisne en date du 19 avril 2016 définit la réglementation applicable concernant les bruits de voisinage dans notre département. Voici un rappel des principales dispositions applicables aux particuliers :

Article 1^{er} : *De jour comme de nuit, aucun bruit ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.*

Article 20 : *Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitations, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent.*

A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h

Retour en images sur...



Vendredi 3 juillet, les élus Braslois et Glanois ont procédé à la traditionnelle remise de livres, offerts par la municipalité, aux élèves de CM2 du regroupement scolaire intercommunal Brasles-Gland, qui feront leur prochaine rentrée au collège.

Chaque élève a été invité à choisir un livre encyclopédique et un roman à la librairie des Fables de Château-Thierry.

Les enfants ont également reçu de leur enseignante, Sandrine LEMAIRE, un recueil des Fables de Jean de La Fontaine offert par le Ministère de l'Education Nationale.

L'essentiel pour passer un été studieux avant l'entrée en 6^{ème} !

Les travaux du parking du cimetière désormais achevés

Au cours du mois dernier, les travaux de terrassement du parking du cimetière ont été achevés par l'entreprise COLAS.

Cette dernière intervention marque la fin des travaux réalisés depuis plusieurs mois dans la rue Jean Jaurès.



Centre de loisirs : les inscriptions sont encore possibles



Depuis lundi 6 juillet et jusqu'à la fin du mois, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement est proposé à Brasles. Il accueille les enfants de 3 à 11 ans, de 9h à 17h15. Une garderie est également assurée de 7h45 à 9h et de 17h15 à 18h15. La direction du centre est assurée par Gaëlle GEOFFRE et celui-ci a pour thématique "Microcosmos". Pour inscrire votre enfant, rendez-vous sur l'espace famille du site internet de la CARCT (www.carct.fr).

Le chiffre : 1 500

C'est le nombre de visières de protection pour les soignants qui ont été produites par le Fablab et son réseau de bénévoles durant la crise sanitaire (au cours d'un précédent flash, nous vous avons relayé l'appel du Fablab).

Moustique tigre : le département de l'Aisne classé rouge



Notre département figure cette année parmi les départements les plus contaminés par le moustique tigre dans la dernière carte publiée par le Ministère de la santé et des solidarités.

Reconnaissable à ses rayures noires et blanches sur tout le corps ainsi que sur les pattes, l'insecte est de taille généralement inférieure à celle du moustique commun. Ses ailes sont complètement noires et sans tache.

Le moustique tigre utilise toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels d'eau (vases, pots, sous-pots, jouets d'enfants, bidons, gouttières, toits plats mal drainés, ...) pour y déposer ses larves. Il s'agit généralement de toutes petites réserves d'eau stagnante. Il convient donc de les éliminer pour éviter d'offrir des conditions propices au développement de l'espèce.

Même si notre village ne semble pas faire partie des communes colonisées par le moustique tigre (recensées sur <https://signalement-moustique.anses.fr/>), la vigilance s'impose.

N'hésitez pas à vous informer sur le site repris ci-avant !

Déchets verts : deux points de collecte vous accueillent

Depuis le 24 juin, la Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry a ouvert deux points de collecte pour l'apport de déchets verts (tontes de pelouse, tailles et élagages, branches de diamètre inférieur à 10cm, etc.).

- À Étampes-sur-Marne : à la « La Pastorale » (CSGV), 20 rue de la Prairie.

Ouverture le **mercredi** et le **samedi** de **9h à 12h15** et de **13h30 à 18h** (fermeture les jours fériés)

- À Gandelu : aux ateliers municipaux, 1 rue de la Prairie. Ouverture le **mercredi** et le **samedi** de **14h30 à 17h30** (fermeture les jours fériés)

Pour y accéder, munissez-vous de votre **carte d'accès aux déchèteries** (ou de la photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'un stylo si vous n'avez pas de carte).

IMPORTANT : en raison du contexte sanitaire, le port d'un masque ou d'une visière est obligatoire. Il est demandé aux usagers de venir avec leur matériel (pelle et balai pour nettoyer les déchets déversés) car aucun prêt de matériel ne sera fait afin de respecter les protocoles en vigueur.

Ces deux sites seront ouverts jusqu'au 31 octobre.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service des déchets de la CARCT au 03 23 85 34 97.

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans serrer la main, éviter les embrassades



PANNEAU POCKET / Pour être informé en continu et en temps réel sur ce qui se passe à Brasles (alerte météo, travaux, rappel des événements...), téléchargez l'application GRATUITE Panneau Pocket sur votre smartphone ou votre tablette. Choisissez Brasles dans la liste des communes et cliquez sur le cœur pour le mettre en jaune. Vous serez alerté par notification dès la publication de nouvelles informations !

Mairie de Brasles

Nous vous accueillons : **Le lundi et le vendredi** : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 / **Le mercredi** : de 08h30 à 12h00 / **Le mardi et le jeudi** : de 13h30 à 17h30 / **Le samedi** : de 10h00 à 12h00

Téléphone : 03.23.69.03.06 / E-mail : contact@brasles.fr - Site internet : www.brasles.fr